

Télétravail

Proposition de groupe de travail sur le télétravail
Section de l'Ifen, version 16 septembre 2010

1/ Introduction : pourquoi s'intéresser au télétravail ?
2 / Définition du télétravail
3/ Etat de la législation
4/ Mises en œuvre
5/ Peser le pour et le contre
6/ Références
7/ Appel à constituer un groupe
8/ « Anecdotes »
Annexe

Ce document ne constitue pas une étude sur le télétravail, mais répond à la demande du Conseil National du SNE de mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. Par conséquent, il expose de façon simple une série de questions, certainement pas exhaustive, qui vient à l'esprit à propos de la mise en œuvre du télétravail.

Il appelle à la constitution d'un groupe de réflexion sur le télétravail et à l'élaboration d'une position SNE – FSU sur le sujet qui puisse nous servir de base à d'éventuelles négociations

1/ Introduction : pourquoi s'intéresser au télétravail ?

En trente ans, l'utilisation de l'informatique a abouti à une dématérialisation de la « production » au sens large, qui se manifeste, entre autre, par le remplacement des documents papiers par des documents électroniques accessible via les réseaux (dont internet). Nous avons à notre disposition (en gardant à l'esprit, le problème du préoccupant phénomène d'exclusion numérique) des capacités de communication sans précédent : téléphone, messageries, visioconférence, etc. Ces avancées techniques ont augmentées considérablement notre productivité. Ont-elles pour autant accru notre bien-être général ? Quels en sont les « dividendes » en ce qui concerne la qualité de la vie, l'environnement, la justice sociale ?

Le nombre de télé-travailleurs (voir la définition ci-après) est en augmentation à travers le monde, l'Europe et la France n'échappe pas à cette tendance. Le projet de loi de 2009 sur la « flexibilité de l'emploi » comporte un volet sur le télétravail.

Par conséquent, il faut nous préparer à tenir compte de ce phénomène dans l'organisation du travail de notre ministère, et plus globalement dans l'administration, afin d'examiner si la mise en œuvre du télétravail est acceptable au regard des valeurs du SNE-FSU, des missions publiques et plus largement des agents de la fonction publique. Gardons également à l'esprit qu'une réflexion sur le télétravail repose la question de notre relation avec le travail.

2 / Définition du télétravail :

Plusieurs définitions du télétravail sont accessibles sur internet. En voici deux assez récentes :

- Discours de Gilles de Robien, Ministre des Transports « Appel à projets : télécentre et téléactivités, 14 janvier 2005) :

« Un télétravailleur est un salarié d'une entreprise qui remplit tout ou partie des missions qu'il effectue pour le compte de son employeur dans des locaux qui ne sont pas occupés par son entreprise. Ce peut donc être chez lui ou bien dans des locaux d'une autre entreprise ainsi mis à disposition. »

- Proposition de loi pour faciliter le maintien et la création d'emplois, adoptée en première lecture par l'Assemblée Nationale le 9 juin 2009 (Titre IV intitulé « Promotion du télétravail ») :

« le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail, qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur, est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci ».

Le télétravail peut, par conséquent, revêtir différentes formes : un salarié travaillant à temps complet chez lui, ou à temps partiel chez lui et chez son employeur, ou travaillant à distance à partir de locaux mettant à disposition des moyens de travail (**télécentre**), etc.

Il faut insister sur une précision apportée par la loi : le télétravail doit être effectué de façon **volontaire**. La proposition de loi a été portée par l'UMP, ce qui, même si l'on peut être d'accord avec la formulation sur le télétravail, doit inciter à la prudence, ce parti n'étant pas précisément connu pour sa fibre sociale (voir les déclarations de P. Lefèvre, porte parole de l'UMP en 2010 qui entendait "permettre aux salariés qui en feraient la demande de maintenir une activité par la voie du télétravail dans certains cas où leur contrat est normalement suspendu", selon l'exposé des motifs de son amendement.)

3/ Etat de la législation

Le 9 juin 2009, l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture la proposition de loi pour faciliter le maintien et la création d'emplois. Celle-ci comporte un titre (IV) intitulé « Promotion du télétravail » et donne une définition du télétravail (voir ci-dessus). L'article 11 stipule également : « *Dans un délai d'un an à compter de la date de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement présente un rapport au Parlement sur les mesures visant à promouvoir et à développer le télétravail au sein des administrations publiques* ».

Voici également un extrait de l'exposé des motifs du projet de loi initial (groupe très UMP) : « *Tous les outils de travail à distance existent et sont entrés dans la pratique de nombreux actifs entraînant un certain nombre de changements culturels. L'intervention des nouvelles technologies de l'information permet d'envisager sous un nouveau jour notre capacité à contribuer à la préservation de l'environnement par la diminution de l'impact quotidien de nos déplacements, la recherche d'un meilleur équilibre entre vie familiale et vie professionnelle mais aussi une nouvelle conception de la direction et des rapports hiérarchiques qui se trouvent, par la distance, rééquilibrée vers plus de délégation et moins de présentisme.*

Cette loi ne fait que reprendre les dispositions d'un accord cadre européen du 16 juillet 2002 signé par tous les partenaires sociaux européens, lui-même transposé par l'accord national interprofessionnel du 17 juillet 2005 et voté par les organisations syndicales.

4/ Mises en œuvre

Le télétravail est essentiellement mis en œuvre dans le privé, mais également dans certaines parties de l'administration. Ces expériences devront être examinées .

On peut citer plus particulièrement la note de service du 26 août 2009 du Ministère de l'Agriculture (SG/SRH/SDDPRS/N2009-1201), ayant pour objet l'organisation du télétravail et comportant en annexe un modèle de contrat entre l'Etat et ses agents. Nous ne connaissons pas l'ampleur de la mise en œuvre de ce texte.

5/ Peser le pour et le contre

Les avantages et inconvénients du télétravail doivent être examinés au regard des situations locales, du type de missions, et du contexte social. Voici une première liste d'arguments pour et contre.

Le pour :

1. limitations des impacts environnementaux : moins de gaz à effet de serre (moins d'énergie), moins d'infrastructures à construire, impact sur les modèles urbains, frein à la désertification des zones rurales,
2. réduction du stress quotidien,
3. plus de souplesse pour la vie familiale,
4. ré-équilibre des politiques d'aménagement du territoire vers des zones mieux desservies par des liaisons ferrées revitalisées (et pas du tout TGV) ; avec maintien des services à la périphérie des agglomérations.
5. remise en cause des modes de management, avec nécessité pour l'administration de gérer vraiment les compétences,
6. contremesure à la mobilité forcée dans la fonction publique

Le contre :

1. télétravail imposé ou discrimination dans l'octroi du télétravail
2. isolement de l'agent, marginalisation
3. Risque d'oubli pour les promotions,
4. l'administration en profite pour réduire les locaux et les conditions de travail se dégradent,
5. empiètement sur la vie de famille,
6. risque de délocalisation, voire de privatisation.

6/ Références

La loi : http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/maintien_creation_emplois.asp

La note de service du Ministère de l'Agriculture :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/publications/bulletin-officiel/2009/bo-n-34-du-27-08-09>

7/ Appel à constituer un groupe.

Ce groupe doit être constitué d'agents appartenant au SNE-FSU en poste dans des fonctions et des localisations les plus diversifiés possibles (champs de syndicalisation du SNE) : postes administratifs ou techniques, avec ou sans terrain, en administration centrale, en DREAL, en Agence de l'eau, dans les établissements publics, parcs, etc.

L'idéal serait d'aboutir à un document assez synthétique au courant 2011 (voir en fonction du calendrier syndical).

Contact : Jacques.thorette@developpement-durable.gouv.fr ; 02 38 79 78 91

Est-il possible de mettre en place un espace partagé de travail sur le site du SNE ?

8/ « Anecdote »

Lors du CTP Spécial du Commissariat Général au Développement Durable, le 11 septembre 2009, nous avons posé la question du télétravail à Mme Pappalardo (Commissaire générale). Bien évidemment, il ne s'agissait pas de télétravail complet mais plutôt de la possibilité d'utiliser ce moyen sur deux ou trois jours. La Commissaire Générale a manifesté un intérêt « tiède » pour ce sujet (comme du reste pour tout ce qui concerne la gestion concrète de son commissariat), quant à sa sous-directrice des Affaires Générales cela ne semblait pas cadrer avec sa conception de l'administration Centrale, très centrale, vraiment très centrale. Cependant, un autre point d'ordre du jour avait abordé le problème de la grippe A, sans que le mot télétravail ne soit quasiment prononcé, à peine évoqué, même si les instructions du Secrétariat Général du MEEDDM, en parlait clairement (... pour le cadres). Tout se passe donc comme si l'administration du MEEDDM ne souhaitait pas ouvrir ce dossier.

Annexe Pour engager la réflexion ...

Le député et porte-parole de l'UMP Frédéric Lefebvre a souhaité, lundi 26 mai 2010, que les salariés puissent être autorisés, via le télétravail, à poursuivre leur activité professionnelle pendant leur congé maladie ou maternité.

M. Lefebvre entend "permettre aux salariés qui en feraient la demande de maintenir une activité par la voie du télétravail dans certains cas où leur contrat est normalement suspendu", selon l'exposé des motifs de son amendement.



FRÉDÉRIC LEFEBVRE PROPOSE LE
TÉLÉTRAVAIL PENDANT UN ARRÊT MALADIE



10 minutes de retard,
Vanhuis! Y'avait
du verglas dans
les escaliers?!

Bonjour Patron!
Non, j'ai eu un problème
pour démarrer...
... l'ordinateur



